

Communiqué de presse – Berne, le 27 janvier 2017

Révision du tarif médical ambulatoire TARMED

Nouveau départ pour la révision tarifaire

Lors de sa séance du 26 janvier 2017, l'Assemblée des délégués de la FMH a validé le concept détaillé du projet de révision tarifaire TARCO. Cette décision ouvre la voie à la mise en œuvre concrète du projet d'amélioration du tarif en collaboration avec les organisations médicales. L'objectif de TARCO est de poursuivre les travaux et de présenter une structure tarifaire susceptible d'être acceptée par la majorité du corps médical, puis d'élaborer une proposition de tarif avec les partenaires tarifaires et de la déposer conjointement d'ici juin 2018 pour approbation par le Conseil fédéral. Pour la FMH, une révision tarifaire développée en concertation avec toutes les organisations médicales et tous les partenaires tarifaires constitue l'unique voie adéquate à suivre.

Après le rejet de la votation générale de juin 2016, les organisations représentées à la Chambre médicale de la FMH ont souligné que la participation de la FMH au remaniement du TARMED restait absolument nécessaire. Après l'approbation du plan général TARCO à l'automne 2016, l'Assemblée des délégués de la FMH (AD) a validé le concept détaillé du projet de révision tarifaire lors de sa séance du 26 janvier 2017 ouvrant ainsi la voie à l'élaboration des améliorations du tarif avec les sociétés de discipline et les organisations faitières.

Objectif: structure tarifaire acceptée par la majorité et susceptible d'être approuvée

Le projet de révision TARCO a pour objectif l'élaboration d'une structure tarifaire revue et adaptée, susceptible d'être acceptée par la majorité du corps médical et de répondre aux exigences légales concernant le caractère approprié et conforme aux règles applicables en économie d'entreprise. Des règles tarifaires obligatoires pour tous, une communication transparente et la définition de processus et de compétences décisionnels clairs forment la clé de voûte du projet TARCO. La FMH souhaite terminer les travaux internes d'ici fin 2017. Ensuite, elle commencera les négociations avec les partenaires tarifaires dans le but de déposer en juin 2018 une proposition commune de tarif, développée en partenariat, pour approbation par le Conseil fédéral.

Conditions remplies pour lancer le concept détaillé

En plus du concept détaillé TARCO, l'AD a aussi approuvé la proposition du groupe de travail sur les valeurs intrinsèques réglant deux questions fondamentales: la prise en compte des **valeurs intrinsèques quantitatives** et l'application des critères des **valeurs intrinsèques qualitatives**. C'était un préalable du plan général TARCO pour pouvoir entamer les travaux du concept détaillé. Les interventions ponctuelles dans la structure tarifaire actuelle, telles qu'imposées en octobre 2014 ou prévues à partir du 1^{er} janvier 2018 par le Conseil fédéral, provoqueront des distorsions supplémentaires dans la structure tarifaire TARMED actuellement en vigueur. Par conséquent, une révision tarifaire développée en concertation avec toutes les organisations médicales et tous les partenaires tarifaires constitue l'unique voie adéquate à suivre pour la FMH.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, cheffe de la communication de la FMH
Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch